

## La protection sociale des personnes étrangères

*La formation « La protection sociale des personnes étrangères » est proposée par le Gisti depuis 1995. L'accès aux droits sociaux déjà complexe pour de nombreuses personnes l'est encore davantage pour les personnes étrangères en raison de conditions spécifiques qui leur sont opposées. Compte tenu de la grande diversité des dispositions de protection sociale et des nombreux changements intervenus, s'y retrouver n'est pas évident. Connaître les points clés concernant les personnes étrangères et surtout acquérir une méthode pour retrouver les réponses en matière d'accès aux prestations sociales est indispensable pour celles et ceux qui conseillent, défendent, accompagnent toutes sortes de publics : familles, mineur·es et jeunes majeur·es, retraité·es, étudiant·es, réfugié·es, titulaires de titres de séjour précaires, sans-papiers...*

*Cette formation de 2 jours a pour objet de donner une méthode pour déterminer les conditions que les personnes étrangères doivent remplir pour accéder à ces droits et pour savoir comment lever les obstacles rencontrés. Cette formation s'attache à faire des allers-retours entre les règles légales et les pratiques des administrations concernées, les situations rencontrées par les stagiaires venant nourrir la réflexion du groupe.*

**Durée :** 14.00 heures (2.00 jours)

### Profils des stagiaires

- Professionnel·les du travail social (assistantes et assistants sociaux, conseillères et conseillers en économie sociale et familiale, éducatrices et éducateurs spécialisés...)
- Juristes et avocat·es
- Bénévoles et militant·es au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

### Prérequis

- Avoir une pratique concrète d'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches sociales, administratives ou juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique

**Type de formation :** Formation présentielle

### Accessibilité de la formation

- > Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation.
- > Nos locaux sont adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation AROBASE gisti.org ou 09 72 39 59 28), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.
- > Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

### Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de:

- Utiliser en situation les bases du système de la protection sociale en France
- Utiliser en situation les sources du droit national, européen et international mobilisables pour la protection sociale des personnes étrangères
- Identifier les points clés et les conditions particulières exigées des personnes étrangères
- Évaluer les différentes possibilités de recours

### Organisation de la formation

#### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'un enseignant-chercheur et d'une travailleuse sociale intervenant de longue date dans les formations du Gisti. Chacun·e est expert·e de la protection sociale des personnes étrangères. Il et elle s'attachent à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit des étrangers et de ses évolutions.

**Moyens pédagogiques et techniques**

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et de l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation sont également fournies.

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

**Contenu de la formation**

- Jour 1 Matin : Introduction
  - Protection sociale en France
  - Accès des personnes étrangères à la protection sociale : problèmes spécifiques
  - Hiérarchie des normes et instruments internationaux
- Jour 1 Matin (suite) : L'accès des personnes étrangères à la protection sociale : les points clés
  - Condition de nationalité
  - Condition de résidence sur le territoire français
  - Condition de régularité du séjour (résidence régulière)
  - Condition portant sur l'entrée en France des enfants
  - Condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence
  - Condition d'antériorité de titres de séjours
- Jour 1 Après-midi : La protection maladie
  - Architecture du système et principe de fonctionnement
  - Conditions pour les personnes étrangères
  - Les différents systèmes de financement des soins : assurance maladie (Puma), complémentaire santé solidaire, aide médicale d'État (AME), dispositif soins urgents et vitaux...
- Jour 2 Matin : Les prestations familiales et prestations assimilées
  - Condition de résidence en France (allocataire, enfants)
  - Condition de charge effective et permanente de l'enfant
  - Condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger
  - Condition portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger
  - Rétroactivité des droits aux prestations pour les personnes étrangères obtenant une protection internationale (statut de réfugié, protection subsidiaire)
  - Rétroactivité des droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative

- Jour 2 Matin (suite) : Le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et la condition d'antériorité de titres de séjour
  - Condition de régularité de séjour
  - Condition d'antériorité de titres de séjour
  - Quand et comment contester la condition d'antériorité de titres de séjour de 5 ans (RSA) ou de 10 ans (Aspa) ?
- Jour 2 Après-midi : Vieillesse : retraite de base, retraites complémentaires, minimum vieillesse (ASPA) et minimum invalidité (ASI)
  - Pension de retraite versée par le régime de base de la sécurité sociale
  - Pension de retraite versée par les régimes complémentaires
  - Minimum vieillesse (Aspa)
  - Minimum invalidité (allocation supplémentaire d'invalidité - Asi)
- Jour 2 Après-midi (suite) : Les différents contentieux en matière de sécurité sociale et d'aide sociale : comment contester les pratiques et les décisions des caisses et autres organismes sociaux ?

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant·es.

Date de la dernière mise à jour du document : 2/09/2021